
Commune de L'Isle



Rapport de gestion

2025

Fait partie intégrante du préavis n° 01/2026



Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion et les comptes durant l'année 2025

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 4 et 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 93 du Règlement du Conseil communal de la Commune de L'Isle, la Municipalité a l'honneur de soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2025, faisant partie intégrante du préavis n° 01/2026.

Le présent document a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2026.

Table des matières	Page
Conseil communal.....	3
Municipalité.....	5
Administration générale.....	8
Service des eaux.....	16
Voirie, espaces verts et forêts & conciergerie.....	19
Sécurité & social.....	333
Patrimoine.....	40
Liste des sigles, abréviations et acronymes	45

Conseil communal

Activités

Le Conseil communal, organe délibérant élu par les citoyens pour cinq ans, se réunit en général quatre fois par an. Il élit à sa tête un Président qui dirige les débats. Le Conseil communal étudie et analyse les préavis déposés par la Municipalité (10 en 2025) au sein des commissions. Un rapport est ensuite rédigé pour présentation au Corps délibérant, qui décide d'accepter, de refuser ou de modifier les conclusions proposées par la Municipalité.

Le Bureau du Conseil prépare les séances, établit l'ordre du jour, d'entente avec la Municipalité. Il accomplit également le dépouillement des votations et élections, sous la responsabilité du Président.

Le secrétariat du Conseil tient à jour les coordonnées des conseillers, des commissions et s'assure du suivi des préavis, motions, postulats, etc. Il transmet également tous les documents utiles aux conseillers. Il assure la préparation des documents nécessaires pour le dépouillement des votations et élections et veille à son bon déroulement.

Composition du bureau

Président	M. Arnaud Cloux
Vice-président	Mme Céline Käser
Scrutatrice, scrutateur	Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hutzli
Scruteurs suppléants	Mme Laurence Zimmermann et M. Denis Baudat
Secrétaire	Mme Carole Ueltschi

Commission de gestion

MM. David Lee, Sébastien Chenuz et Daniel Pasche.

Commission des finances

MM. Pierre-Olivier Cloux, Christian Salomon et Jean-Daniel Richard.

Commission de recours en matière d'impôts et de taxes communaux

MM. Blaise Leuba, Philippe Décosterd et Mme Andreea Zara.

Délégués du Conseil communal dans les associations

AJERCO*	Déléguée	Mme Céline Käser
	Suppléant	M. Guillaume Wegmuller
ASICoPe	Déléguée	Mme Sandie Anselme
	Suppléante	Mme Fanny Faillétaz Sahli
ASICOVV	Délégué	M. Blaise Leuba
	Suppléant	M. Christophe Wulliens
ASPIC	Déléguée	Mme Cynthia Costa
	Suppléante	Mme Camille Margot
EHVV	Délégués	MM. Pascal Faillétaz et Marc-Antoine Cloux
	Suppléant	M. Luc Baumann

* Une liste récapitulative des abréviations et acronymes figure en fin du fascicule

Liste des préavis et rapports déposés et approuvés en 2025

N°	Intitulé	Adopté le
01/2025	Demande d'un crédit de CHF 310'000.-- TTC pour la réalisation d'un projet d'adduction d'eau sur l'alpage de Châtel	11.03.2025
02/2025	Plan - CAD	11.03.2025
02/2025	Demande d'un crédit de CHF 487'000.-- pour le bouclage et l'extension du réseau CAD, ainsi que le remplacement de la chaudière d'appoint	11.03.2025
03/2025	Demande d'un crédit de CHF 110'000.-- pour la création de places de parc sur la parcelle 313	11.03.2025
04/2025	Préavis pour le jet d'eau. Retiré pour études complémentaires.	-
05/2025	Comptes 2024 et Rapport de gestion 2024	12.06.2025
06/2025	Demande d'un crédit de CHF 58'000.-- TTC (subvention non déduite) pour la modification de l'alimentation du jet d'eau du bassin de la Venoge	12.06.2025
07/2025	Demande de crédit de CHF 23'000.-- pour le rachat d'un tronçon de conduite privée du CAD (Chauffage à distance)	12.06.2025
08/2025	Arrêté d'imposition 2026	08.10.2025
09/2025	Demande de crédit de CHF 40'000.00 TTC pour la création d'un espace bureau au sein du bâtiment BASECO	08.10.2025
10/2025	Budget 2026	04.12.2025

Scrutins en 2025

3 scrutins fédéraux se sont déroulés en 2025. Les résultats en détail peuvent être consultés sur le site de la confédération : <https://abstimmungen.admin.ch/fr/details?proposald=6821> et sur le site de l'Etat de Vaud pour les votations cantonales : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/votations-precedentes>

Municipalité

Mme Anne-Lise Rime, Syndique <i>Suppléant M. Mülhauser</i>	Administration générale
M. Philippe Mülhauser, Vice-Syndic (dès le 01.07.25) <i>Suppléante Mme Rime</i>	Voirie, espaces verts et forêts
M. Eric Hostettler, Municipal <i>Suppléant M. Rosat</i>	Sécurité et social
M. Claude Rosat, Municipal <i>Suppléant M. Redard</i>	Patrimoine
M. Steve Baudat, Vice-Syndic (jusqu'au 30.06.25) <i>Suppléant M. Mülhauser</i>	Service des eaux
M. Eddy Redard, Municipal (dès le 01.07.25) <i>Suppléant M. Hostettler</i>	Service des eaux

Activités de la Municipalité

Durant l'année 2025, la Municipalité a siégé à 44 reprises (plus une séance extra-muros) et a assisté aux quatre séances du Conseil communal. En fonction depuis le 1^{er} juillet 2016, M. Steve Baudat a cessé son activité de Municipal. Nouvel élu, M. Eddy Redard a rejoint le collège municipal et pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2025.

La commune de L'Isle a accueilli l'assemblée des syndics du district le 15 mai 2025. Ces réunions ont lieu en principe 4 fois par an et sont présidées par M. le préfet Boris Cuanoud.



Collaborations intercommunales

Les membres de la Municipalité, délégués de l'exécutif pour la législature, représentent la Commune de L'Isle au sein des associations désignées ci-dessous :

Mme Anne-Lise Rime

AJERCO*	déléguée
ARCAM	membre du Comité
ASICoPe	déléguée
ASICOVV	présidente du Comité
ASPIC	membre du Comité

M. Steve Baudat, remplacé par M. Eddy Redard (1^{er} juillet 2025)

ACV	délégué
ASICOVV	délégué
EHVV	membre du Comité (M. Redard aussi délégué depuis le 1 ^{er} juillet 2025)

M. Philippe Mülhauser

ASPIC	vice-président du Comité
CBOVd	délégué
PNRJV	président du Comité
Triage forestier	membre du Comité
Valorsa	délégué

M. Eric Hostettler

ACHISLE*	membre du Comité
ARASMAC	délégué
ARCAM	délégué
ASICOVV	délégué
ASPMAD	délégué
AVCD	délégué
eHNV	délégué
EHVV	délégué
MBC	délégué
ORPC	membre du Comité
PNRJV	délégué
SAPJV	délégué
SDIS	délégué

M. Claude Rosat

ORPC Morges	délégué
-------------	---------

* Une liste récapitulative des abréviations et acronymes figure en fin du présent fascicule

Commissions consultatives municipales

Commission d'urbanisme

M. Claude Rosat

M. Eric Hostettler

Service technique de Cossonay (STC)

Commission de naturalisation

Mme Anne-Lise Rime

M. Steve Baudat, remplacé par M. Eddy Redard (dès le 1er juillet 2025)

M. Eric Hostettler

* Une liste récapitulative des abréviations et acronymes figure en fin du présent fascicule

Administration générale

Mme Anne-Lise Rime, Syndique

Personnel administratif

Mme Danièle Jordan	Secrétaire municipale (100%)
Mme Véronique Grandjean	Boursière communale (50%)
Mme Stéphanie Dupertuis	Préposée au Contrôle de l'habitant (30%)

En raison de l'absence prolongée de la secrétaire municipale (du 21.12.2024 au 4.8.2025 à 100%, à 50% jusqu'au 25.8.2025 et à 30% jusqu'au 29.9.2025), les activités de l'administration ont subi plusieurs changements (personnel, taux d'activité, suppression de l'ouverture du guichet le mercredi).

Durant son absence, Mme Danièle Jordan a été remplacée, de février à juin, par Mme Catherine Masson, secrétaire remplaçante et par M. Jean-Numa Grau, secrétaire remplaçant, à hauteur d'un 50% plein temps.

Mme Stéphanie Dupertuis et Madame Véronique Grandjean ont assuré la bonne marche de l'administration communale. Les heures supplémentaires effectuées ont été payées ou reprises en vacances. La Municipalité les remercie sincèrement pour leur disponibilité et leur engagement durant cette période.

A relever encore que la boursière a repris la gestion des comptes du Hameau de La Coudre à partir du 1er janvier 2025, augmentant encore sa charge de travail déjà fortement impactée par la mise en place de MCH 2. Une augmentation du taux d'activité de la préposée aux contrôles des habitants de 15 % ainsi qu'une réorganisation des tâches entre le personnel administratif sont au programme de 2026.

Les entretiens annuels du personnel (administration, exploitation et forêts) ont été effectués par Mme Rime et M. Mülhauser en novembre.

Naturalisation - Bourgeoisie

En 2025, 2 personnes ont obtenu la naturalisation facilitée.

Statistique de la population

Le nombre d'habitants au 31.12.2025 est de 1106 (1'096 en 2024), composé de 937 personnes suisses et de 169 ressortissants étrangers.

Mutations durant l'année 2025 :

100	arrivées
87	départs
12	déménagements au sein de la Commune
11	décès
11	naissances
4	mariages
1	divorce

Durant l'année, 53 cartes d'identité ont été établies (31 pour des adultes et 22 pour des enfants).

Administration

La Poste

En octobre 2024, la Poste annonçait la fermeture de 170 offices postaux en Suisse dont 19 dans le Canton de Vaud. Celui de L'Isle faisant partie des nominés !

La Municipalité a rencontré les représentants du géant jaune à plusieurs reprises en 2025. Ceux-ci ont informé la commune (par ailleurs propriétaire des locaux) de cette décision de fermeture. Ils ont pris contact avec plusieurs commerçants du village dans le but de trouver une filiale partenaire. La Municipalité ne peut que relever les mauvaises conditions de rémunération offertes aux éventuels repreneurs pour le travail accompli et pour les surfaces mises à disposition.

Une séance a eu lieu le 15 décembre. La Poste n'a trouvé aucun commerce intéressé à reprendre cette activité. Les jours de l'office postal de L'Isle sont donc comptés. Nous sommes dans l'attente de la décision finale de La Poste concernant la date de fermeture.

Consciente que les pratiques ont changé et que les bureaux de poste se vident, la Municipalité ne peut que regretter que la notion de rentabilité l'emporte sur celle de service public. La présence de La Poste participe au tissu économique de notre commune offrant une riche palette de commerces.



Ecoles - Piscine

ASICOVV

L'Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron-Venoge regroupe les élèves du cycle primaire de 11 communes comptant 10'039 habitants au 31.12.2025 (9'897 en 2024) dont 937 (946) élèves. 84 (91) sont domiciliés dans la commune.

Le coût par élève se monte à CHF 4'899.65 (CHF 4'474.50, comptes 2024).

(...) Chiffres de l'année précédente

Bâtiments

Pour rappel, les communes mettent à disposition les locaux nécessaires à l'enseignement et l'Etablissement scolaire est responsable des enclassements. L'ASICOVV est propriétaire des locaux scolaires des CHAV 2 et a fait installer, à ses frais, les pavillons des CHAV 2 et de L'Isle.

Les projections de la DGEO établies en janvier 2024 étaient les suivantes :

- Rentrée 2025 955 élèves
- Rentrée 2030 1112 élèves
- Rentrée 2035 1043 élèves
- Rentrée 2040 1030 élèves

Voici les effectifs enregistrés ces 4 dernières années :

au 31.12.2022	815 élèves
au 31.12.2023	865 élèves
au 31.12.2024	946 élèves
au 31.12.2025	937 élèves

Tableau des classes

Collège	Lieu	Nbr.classes 2022-2023	Nbr.classes 2023-2024	Nbr.classes 2024-2025	Nbr.classes 2025-2026
Collège des Chavannes 1	Cossonay	6	9	9	9
Collège des Chavannes 2 et pavillons	Cossonay	8	13	13	13
PAM	Cossonay	6	<i>Salles spéciales</i>	<i>Salles spéciales</i>	<i>Salles spéciales</i>
Collège	Cuarnens	7	8	8	8
Collège et pavillons	Gollion	6	7	8	8
Collège	Grancy	2	2	2	2
Collège et pavillons	L'Isle	4	4	4	7
Collège	Mont-la-Ville	2	2	2	2
Totaux		41	45	46	49

Collège des Chavannes 2, Cossonay

Le crédit d'étude portant sur l'extension du complexe des Chavannes a été adopté au printemps 2024. Le projet, tel que présenté lors du Conseil Intercommunal en septembre 2024, prévoyait la construction d'une dizaine de salles de classes, de 2 salles spéciales, de locaux administratifs et techniques.

Le dossier d'enquête préalable d'implantation a été déposé mi-décembre 2024 auprès de la commune de Cossonay. Il a été soumis à l'enquête publique du 12 août au 12 septembre 2025. Au terme de la procédure, une opposition a été formulée. En octobre 2025, la municipalité de Cossonay a informé le comité que l'opposition ne serait pas levée. Le comité de Direction, qui a pris acte de cette décision, revoit le projet à la baisse afin que celui-ci reste dans le périmètre constructible du PPA Campagne des Chavannes.

Pavillons, L'Isle

Le Conseil Intercommunal de l'ASICOVV a validé l'installation de pavillons à L'Isle (Préavis n° 02-2025). Ceux-ci ont pris place sur le terrain de basket de la grande salle durant les vacances d'été. Le terrain a été gracieusement mis à disposition par la commune de L'Isle, l'Asicovv prenant en charge les frais d'installation et les frais de location. La conciergerie est assurée par notre personnel, la commune étant défrayée selon les tarifs usuels de l'Asicovv. L'accueil de ces classes a également un impact sur les locations de la grande salle (augmentation du nombre de périodes de gymnastique). La disponibilité de plages horaires a été un élément déterminant pour le choix de l'emplacement de ce nouveau « collège », limitant les transports (école-salle de sport).

A la rentrée d'août, 3 classes ont été ouvertes, la 4ème salle faisant office de salle des maîtres et de salle de dégagement.

En collaboration avec les MBC, un nouvel arrêt pour le transport scolaire a été créé devant les pavillons. Les frais liés aux marquages et à la nouvelle réglementation de circulation (zone 20) ont été pris en charge par la commune. Depuis août 2025, nos élèves sont dirigés soit à l'arrêt « Château » soit à l'arrêt « Pavillons » selon leur lieu de domicile.



ASICoPe

L'ASICoPe regroupe les élèves du cycle secondaire de 17 communes comptant 18'880 (18'677) habitants au 31.12.2024. Au 1er octobre 2025, 679 (673) élèves sont enclassés à Cossonay sur le site du PAM (Pré-aux-Moines). 37 élèves de L'Isle suivent ce cycle.

Le coût par élève se monte à CHF 4402.92 (CHF 5108.20 comptes 2024).

(...) Chiffres de l'année précédente

PPE Complexe des Chavannes

Mme Rebecca Gabriel, administratrice, a convoqué l'assemblée générale de la PPE en date du 10 février 2025. Les 4 entités propriétaires du complexe sont représentées par :

- Mme Valérie Induni, syndique, Commune de Cossonay
- Mme Mireille Scholder, directrice, Fondation de Vernand
- M. Frédéric Rossi, président, ASPIC
- Mme Anne-Lise Rime, présidente, ASICOVV

Les principes de répartition des charges 2024 ainsi que le budget 2025 ont été validés.

Mme Mireille Scholder a annoncé quitter son poste de directrice. Elle sera remplacée par Mme Maria Mauron, directrice « Administration et Finances » de la Fondation de Vernand.

La commune de L'Isle est membre de 2 associations intercommunales propriétaires d'un lot de la PPE. Elle participe aux coûts du complexe par le biais de l'ASPIC pour la piscine et de l'ASICOVV pour le collège des CHAV 2.

ASPIC

L'association regroupe 17 communes membres. Le comité directeur, le personnel administratif et d'exploitation gèrent les activités de la piscine qui se déclinent sur les axes suivants :

- Accueil des écoles : 135 classes des établissements primaires et secondaire ASICOVV, ASIVenoge et ASICoPe (communes membres), de la Fondation de Vernand (co-propriétaire du complexe), de l'ASIABE (locations de lignes d'eau pour 3 périodes).
- Accueil du public : 7/7 sur de larges créneaux horaires. Une ligne d'eau réservée en permanence au public. Les habitants des communes membres de l'ASPIC bénéficient des tarifs préférentiels.
- Accueil de privés : entreprises, physiothérapeutes, écoles privées, clubs de natation dont l'ASPIC Natation (section waterpolo).
- Ecole de natation, cours privés.
- Manifestations, stages et concours
- Cafétéria La Vague
- Boutique
- Site internet www.aspicoss.ch et réseaux sociaux



La piscine en chiffres

- Ecole de natation : 529 (473) ventes
- Cours privés : 222 (179 ventes (enfants et adultes)
- Cours aquagym-aquabike : 1736 (1354) ventes de cours à l'unité
- Cours Masters : 23 (32) ventes. Les masters s'entraînent 2 à 4 fois par semaine
- Cours Mermaiding : 121 (121) ventes
- Cours Barboteurs (Bébés Nageurs) : 821 (685) ventes unitaires. L'activité Barboteurs se déroule les dimanches matin dans le bassin d'apprentissage.
- Entrées et abonnements : 15 400 (15000 ventes, en légère augmentation de 2% comparé à l'année dernière. Ces ventes comprennent les titres d'entrées unitaires, 12 entrées, abonnement 6 mois et abonnement 12 mois.
- La fréquentation de la piscine pour l'année 2025 a été de l'ordre de 82528 (76369) passages.

L'équipe de la piscine est formée de collaboratrices et collaborateurs fixes représentant un total d'environ 10 ETP.



Au chapitre des nouveautés, un abonnement commun pour la piscine des Chavannes et la piscine de Penthalaz a été mis sur pied.

Le financement de la piscine est assuré par un montant forfaitaire de CHF 440.- par élève facturé aux associations scolaires des communes membres. Le résultat d'exploitation de l'année 2025 se solde par un déficit de CHF 266'485.86 (368'693.62). Les charges courantes ont été maîtrisées et sont en adéquation avec le budget. Conformément aux statuts de l'association, le déficit de l'année 2025 est pris en charge par les communes membres au prorata du nombre d'habitants (18'880 au 31.12.24) ce qui représente un montant de 14.11 CHF par habitant (19.74 CHF aux comptes 2024).

Accueil de jour

AJERCO



En 2025, 22 places pour le préscolaire et 24 places pour le parascolaire ont été créées. Le réseau propose 318 (296) places d'accueil au sein de 11 structures pour le préscolaire et 324 (300) places au sein de 9 structures pour le parascolaire. Il compte également 34 (41) accueillantes en milieu familial (AMF) réparties sur le territoire de la région de Cossonay. Le réseau Ajerco regroupe 27 communes membres dont celle de L'Isle.

Au total, 1906 (1834) enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO.

Accueil collectif préscolaire

Liste des garderies :

- Croquelune (Cossonay) 22 places
- Les Chavannes (Cossonay) 44 places
- Cocoon (Cossonay) 44 places (2024)
- L'Arlequin (La Sarraz) 22 places
- L'Oasis (Eclépens) 44 places
- La Toupie (Pompaples) 22 places
- La Chenoille (Penthalaz) 32 places
- Les Lucioles (Vufflens-la-Ville) 22 places
- La Mexsonnette (Mex) 22 places
- Le Chap'ronde rouge (Pampigny) 22 places
- Les P'tites Bobines Penthaz 22 places (2025)

En 2025, 779 (727) enfants ont bénéficié de ces structures.

Accueil collectif parascolaire

Liste des UAPE :

- Croquétoiles (Cossonay) 48 places
- Les Bosquets (Cossonay) 24 places
- Les Laurelles (Cossonay) 48 places
- Les Petites Licornes (Cuarnens) 24 places
- Les Funambules (la Sarraz) 24 places
- Les Frimousses (Eclépens) 60 places
- Les Moussaillons (Penthalaz) 36 places (+24 places en 2025)
- Les P'tits Guêpiers (Penthaz) 48 places
- Les Lionceaux (Vufflens-la-Ville) 12 places

712 (642) enfants ont été accueillis durant cette dernière année.

Accueil familial de jour

Les accueillantes en milieu familial (AMF) ont assuré la prise en charge de 415 (465) enfants. Une accueillante est domiciliée dans la commune.

Coûts

Le financement de l'accueil préscolaire et parascolaire est défini selon 3 éléments-clé :

- La participation des parents, calculée d'après une table liée aux revenus et à la fortune du ménage (règlement Ajerco)
- Le subventionnement de la FAJE, selon la masse salariale du personnel éducatif
- La participation des communes membres du réseau, qui prennent en charge le déficit

Tableau de répartition des frais à charge des communes

Communes	Groupements scolaires	Coûts à charge des communes pour 2025 Pré-scolaire et familial			Coûts à charge des communes pour 2025 Parascolaire		Total coût à charge 2025	Budget 2025
		Habitants 2024	en %	100 % (selon habitants)	10% commun ¹ (selon habitants)	90% par îlot ² (selon heures)		
Cottens	* ASIABE	473	1.75%	86'947.62	3'044.81	-	89'992.42	112'650.10
Pampigny	* ASIABE	1289	4.77%	236'946.04	8'297.59	-	245'243.63	301'732.95
Sévery	* ASIABE	275	1.02%	50'550.94	1'770.24	-	52'321.18	55'031.57
Montricher	ASIABE	943	3.49%	173'343.77	6'070.30	-	179'414.07	226'240.92
La Chaux (Cossonay)	COSSONAY	436	1.61%	80'146.22	2'806.63	11'993.45	94'946.30	152'350.74
Chavannes-le-Veyron	COSSONAY	160	0.59%	29'411.46	1'029.96	3'897.54	34'338.95	55'592.19
Cossonay	COSSONAY	4902	18.15%	901'093.48	31'555.29	389'382.79	1'322'031.56	1'679'024.83
Cuamens	COSSONAY	561	2.08%	103'123.92	3'611.28	40'091.53	146'826.73	190'350.47
Dizy	COSSONAY	238	0.88%	43'749.54	1'532.06	10'380.84	55'662.44	83'388.28
Grancy	COSSONAY	540	2.00%	99'263.66	3'476.10	40'216.43	142'956.20	192'461.56
L'Isle	COSSONAY	1'096	4.06%	201'468.47	7'055.20	32'204.17	240'727.84	382'812.03
Mauraz	COSSONAY	67	0.25%	12'316.05	431.29	1'596.94	14'344.28	22'518.35
Mont-la-Ville	COSSONAY	495	1.83%	90'991.69	3'186.43	40'776.43	134'954.55	174'869.10
Senarclens	COSSONAY	480	1.78%	88'234.37	3'089.87	23'907.24	115'231.48	172'758.00
Dailiens	VENOGE	1'099	4.07%	202'019.94	7'074.51	13'892.80	222'987.25	328'577.10
Lussery-Villars	VENOGE	468	1.73%	86'026.51	3'012.62	44'955.85	133'996.98	146'343.86
Mex	VENOGE	809	3.00%	148'711.67	5'207.72	26'077.82	179'997.21	252'466.02
Penthalaz	VENOGE	3'177	11.76%	584'001.22	20'451.07	170'915.77	775'368.06	989'753.42
Penthaz	** VENOGE	1'946	7.21%	357'716.83	12'526.84	136'690.70	506'934.37	587'540.40
Vufflens-la-Ville	VENOGE	1'342	4.97%	246'688.59	8'638.76	84'572.32	339'899.66	413'351.23
Chevilly	LA SARRAZ	346	1.28%	63'602.27	2'227.28	6'428.96	72'258.53	115'660.43
Eclépens	LA SARRAZ	1'211	4.48%	222'607.96	7'795.48	185'304.88	415'708.32	405'669.51
Ferreyres	LA SARRAZ	309	1.14%	56'800.87	1'989.10	-	58'789.98	109'482.72
Moiry	LA SARRAZ	299	1.11%	54'962.66	1'924.73	3'615.20	60'502.59	101'932.19
Omy	LA SARRAZ	497	1.84%	91'359.34	3'199.30	18'834.37	113'393.00	171'803.01
Pompaples	LA SARRAZ	930	3.44%	170'954.09	5'986.62	47'499.96	224'440.66	317'808.77
La Sarraz	LA SARRAZ	2'618	9.69%	481'244.95	16'852.66	231'357.74	729'455.35	891'992.43
Totaux hors aide à la pierre		27'006	100%	4'964'286.12	173'843.75	1'564'593.74	6'702'723.61	8'633'962.00
Aide à la pierre à reverser à Penthaz					-7'920.00	-71'280.00	-79'200.00	0.00
Totaux incluant aide à la pierre		27'006	100%	4'964'286.12	165'923.75	1'493'313.74	6'623'523.61	8'633'962.00

Service des eaux

M. Eddy Redard

Eau potable

L'année 2025 a été normale en termes de précipitations. Il est à signaler que l'autonomie n'est pas atteignable, même lorsque la pluviosité annuelle est conforme aux moyennes.

En 2025, la consommation d'eau et l'achat d'eau aux communes voisines a été stable en comparaison avec l'année 2024.

Pour l'année 2025, divers travaux d'urgence par suite de fuites sur le réseau d'eau vieillissant, ainsi que la révision de plusieurs BH ont coûté la somme de 31258,13 frs, génie civil compris.

Défense incendie

En 2025, un nouveau contrat avec une société spécialisée a été signé pour la gestion et la réparation de nos bornes hydrantes communales.

Un montant de 5000 frs annuel a été attribué pour couvrir certaines surprises non budgétées lors des révisions annuelles standard.



Eaux usées

L'année 2025 n'a pas vu d'évènements particuliers pour la station d'épuration.

Le séparatif du hameau de La Coudre est terminé.

La signature des servitudes avec les propriétaires fonciers sont est en cours de finalisation.

Cours d'eau

Un des murs canalisant la Chargeaulaz montrait des signes d'affaissement. Une réparation a dû être entreprise d'urgence avant l'hiver, hors budget, d'un montant de 9000.- frs.

EHVV - Résumé du rapport 2025

L'Association épuration Haute Venoge Veyron est composée de 15 communes, qui ont décidé de regrouper le traitement de leurs eaux usées dans une nouvelle station d'épuration unique, à construire à La Sarraz. Elle est gérée par elle-même. Le Conseil intercommunal est composé de représentants des municipalités et des conseils délibérants. Il supervise le projet.

En 2025, deux séances ont validé le rapport de gestion 2025 et le budget 2026.

Le Comité de direction, composé de 8 membres issus de différentes communes, se réunit mensuellement et travaille en collaboration avec le bureau RWB Vaud SA (BAMO). Il est assisté par trois commissions : technique STEP (CoSTEP), technique réseaux (CoRES) et juridique-financière (CoJF), chacune composée de membres du CODIR. Une convention de formation a aussi été conclue avec un exploitant potentiel pour la future STEP.

Selon le tableau ci-dessous, on peut constater que la répartition 2025 concernant les coûts de EHVV pour notre commune est en dessous du budget.

Fin 2025, la somme de 2 750 000 frs a déjà été engagée par EHVV pour la future station d'épuration.

EHVV

Répartition - comptes 2025

Communes	Clé RWB	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
Chavannes-le-Veyron	1.50%	1'789.90	2'400.00	1'572.35
Chevilly	3.19%	3'820.80	6'100.00	3'271.80
Cuarnens	4.48%	5'363.45	8'300.00	4'591.60
Dizy	3.85%	4'602.75	7'300.00	3'967.70
Eclépens	19.24%	23'009.90	26'100.00	18'350.45
Ferreyres	2.76%	3'297.10	4'900.00	2'823.50
La Chaux	3.30%	3'942.50	6'800.00	3'334.95
La Praz	2.07%	2'479.60	5'100.00	2'125.95
La Sarraz	25.95%	31'045.85	49'800.00	26'545.03
L'Isle	11.28%	13'487.10	21'600.00	11'556.90
Mauraz	0.44%	522.55	900.00	451.20
Moiry	2.70%	3'229.25	4'500.00	2'764.65
Mont-la-Ville	4.03%	4'817.10	6'900.00	4'126.10
Orny	4.88%	5'834.00	9'400.00	4'995.65
Pompaples	10.35%	12'377.10	19'700.00	10'577.00
	100.00%	119'618.95	179'800.00	101'054.83

Répartition du plafond d'endettement au 31.12.2025

Communes	Clé RWB	Effectif au 31.12.2025	Théorique selon statuts
Chavannes-le-Veyron	1.50%	41'149.45	897'806.05
Chevilly	3.19%	87'838.50	1'916'476.20
Cuarnens	4.48%	123'303.60	2'690'260.85
Dizy	3.85%	105'816.00	2'308'712.30
Eclépens	19.24%	528'990.20	11'541'604.15
Ferreyres	2.76%	75'799.00	1'653'796.55
La Chaux	3.30%	90'636.40	1'977'521.25
La Praz	2.07%	57'005.40	1'243'754.70
La Sarraz	25.95%	713'735.35	15'572'407.65
L'Isle	11.28%	310'063.70	6'765'026.10
Mauraz	0.44%	12'013.00	262'102.05
Moiry	2.70%	74'239.05	1'619'761.20
Mont-la-Ville	4.03%	110'743.10	2'416'213.20
Orny	4.88%	134'122.10	2'926'299.95
Pompaples	10.35%	284'545.15	6'208'257.80
Totaux	100.00%	2'750'000.00	60'000'000.00

Voirie, espaces verts et forêts & conciergerie

M. Philippe Mülhauser, Municipal

Personnel d'exploitation

Voirie & espaces vert

Christian Vannod, chef de voirie

Julie Planche, employée polyvalente (voirie & conciergerie)

Gian-Franco Perez Carcomo, apprenti agent d'exploitation voirie (dès le 01.09.25)

Aimé Guignard, *surveillant auxiliaire à la déchèterie*

Conciergerie

Jean-Claude Freymond, concierge

Carla Serra, auxiliaire de conciergerie (jusqu'au 31.10.2026)

Cristina Sousa, auxiliaire de conciergerie (dès le 01.11.25)

Forêt

Luc Dessauges, bûcheron forestier, chef d'équipe

Romain Peguiron, employé polyvalent (forêt & voirie)

Maric Della Casa, apprenti bûcheron forestier

Maxime Aubert, apprenti bûcheron forestier (dès le 18.08.25)

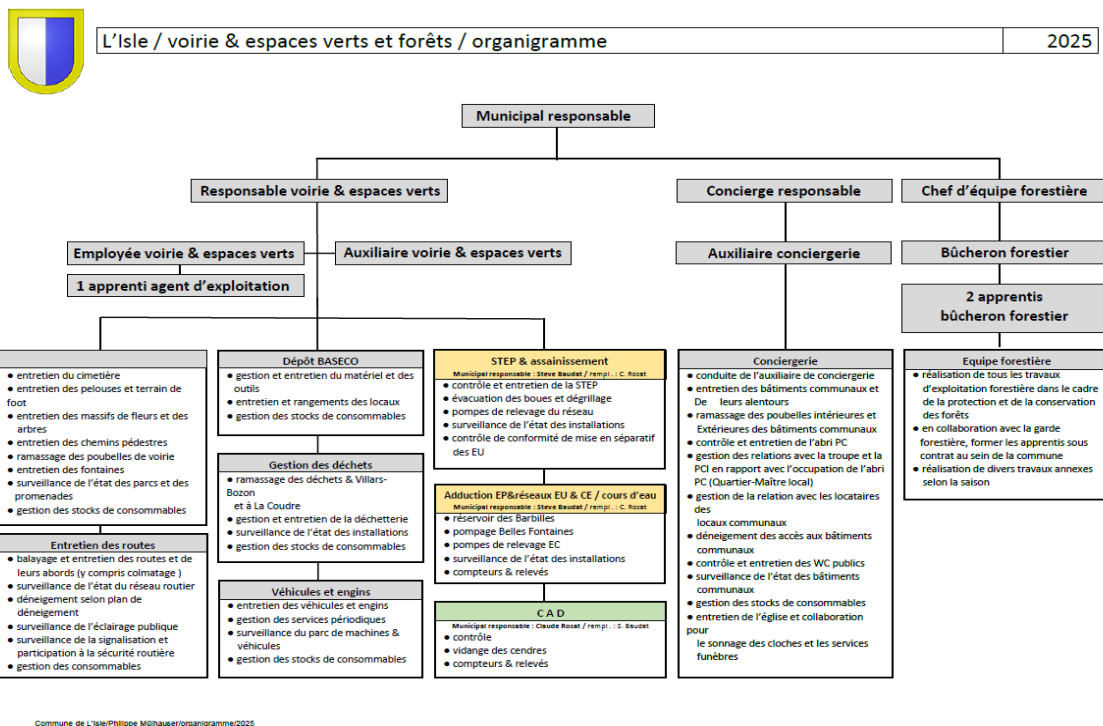
Le personnel d'exploitation représente 5.2 EPT (équivalent plein temps) et se détaille selon les affectations suivantes :

- 2.1 EPT pour la voirie, composée d'un chef de voirie, d'un employé de voirie et d'un auxiliaire engagé à la surveillance de la déchèterie.
- 1.1 EPT pour la conciergerie. Cela comprend le concierge-responsable et une auxiliaire qui est affectée notamment au nettoyage du Château et des classes d'école (18 à 20 h/mois).
- 2.0 EPT pour l'équipe forestière constituée d'un chef d'équipe et d'un bûcheron forestier . Cette équipe est supervisée par le garde forestier du triage du Pied du Jura et compte également deux apprentis.

Le personnel communal engagé à la surveillance de la déchetterie durant les ouvertures du mercredi et du samedi est renforcé par les ambassadeurs du tri. Ces jeunes gens (écoliers ou étudiants de la commune) reçoivent les missions suivantes :

- informer les usagers de la déchetterie sur les bonnes pratiques du tri des déchets ;
- aider les usagers dans la manutention des déchets si nécessaire ;
- appuyer le surveillant de déchetterie en ce qui concerne le maintien de l'ordre sur site.

Les responsabilités et les définitions des tâches sont précisées dans l'organigramme ci-dessous :



Gestion et organisation

Une planification annuelle est mise en place par le Municipal responsable en collaboration avec les employés. Celle-ci permet d'organiser les périodes de vacances et de congés tout en garantissant les remplacements nécessaires au sein de l'équipe. Elle sert également à assurer le suivi des absences ainsi que le contrôle des heures supplémentaires au cours de l'année.

Chaque semaine débute par le rapport hebdomadaire « voirie & espaces verts », dirigé par le Municipal responsable. Y participent le chef de voirie, l'employé de voirie ainsi que le concierge. Cette séance permet d'établir la planification de la semaine, de coordonner les différentes tâches des collaborateurs et de régler les aspects organisationnels pour les jours à venir. En cas de situation urgente ou particulière, les employés communaux restent en contact permanent avec le Municipal responsable.

Durant l'année 2025, la Municipalité a procédé à la création d'une place d'apprentissage d'agent d'exploitation. Cette démarche fait suite à une sollicitation de l'assurance invalidité, qui a approché plusieurs communes afin d'identifier une structure disposée à accueillir un jeune en difficulté, en vue de favoriser sa réintégration progressive dans le monde professionnel.

Le jeune concerné était amené à être accompagné au sein de la commune jusqu'à l'obtention d'une place d'apprentissage. Dans cette perspective, la Municipalité a décidé de pérenniser cette démarche en créant officiellement une place d'apprentissage d'agent d'exploitation.

Madame Julie Planche, employée polyvalente, a suivi la formation de formatrice en entreprise et assure l'encadrement ainsi que le suivi de cet apprenti.

L'assurance invalidité prend en charge l'intégralité des frais liés à cette mesure, y compris le salaire de l'apprenti et ce, jusqu'à la fin de son apprentissage.

La polyvalence des employés des dicastères voirie et forêt, mise en place depuis 2021, a été adaptée en fonction des compétences des nouveaux collaborateurs communaux et continue de démontrer son efficacité. Les deux employés polyvalents sont en mesure d'assurer leurs remplacements respectifs de manière entièrement autonome.

La planification des ambassadeurs du tri est établie sur une base trimestrielle et est organisée par les services de la voirie.

En ce qui concerne l'équipe forestière, celle-ci est engagée par la garde-forestière, qui rend compte de son activité au Municipal responsable. Des séances de coordination sont organisées selon les besoins du service.

Moyens techniques et ressources matérielles

Le véhicule Iveco multi bennes de la voirie reçu en fin d'année 2022 donne toujours pleinement satisfaction. Son équipement de deux bennes alu, d'une benne à terre et d'une benne citerne pour l'arrosage des fleurs permet à l'équipe de la voirie une efficacité et un gain de temps non négligeable.



Les véhicules polyvalents porte-outils Nilfis et Kubota continuent également de donner pleine satisfaction.



Entretien des routes

Durant l'année 2025, l'entretien des routes s'est limité aux travaux strictement nécessaires ainsi qu'à quelques réparations localisées.

La réfection de la route de la Potale ainsi que celle du hameau de Villars-Bozon sont prévues en même temps que les travaux de mise en conformité du séparatif pour ce secteur. Concernant ce projet, les renseignements de tous les services concernés, le curage ainsi que les passages caméra dans les collecteurs existants ont été effectués. L'étude est terminée et le dossier est en consultation auprès des services du canton. Dès réception de retour du Canton (durant le premier semestre 2026), la Municipalité organisera une séance d'information publique et soumettra un préavis de réalisation au Conseil communal.

Politique de gestion du stationnement communal

La politique de stationnement mise en place 2022 donne toujours pleine satisfaction. Les contrôles de l'assistant de sécurité publique engagé à 10% permettent plus de fluidité de trafic, devant les commerces notamment. Cette personne assume également la tâche de remise des commandements de payer non retirés de manière très efficace. Il est intéressant de constater que les amendes diminuent au fil du temps, preuve de l'efficacité de cette politique de stationnement.

Le hameau de Villars-Bozon rencontre toujours des soucis en matière de stationnement au vu de la rareté des places de parc à disposition des usagers. La possibilité d'aménager de nouvelles places fait également partie de l'étude pour la réfection du réseau routier du hameau qui sera réalisé en même temps que la mise en conformité du séparatif.

Le principe des macarons est bien accepté par les usagers de la commune. La vente des macarons et les amendes permettent de couvrir largement l'engagement de l'assistant de sécurité publique. En 2025, l'assistant de sécurité publique a coûté CHF 4'207.80 et les recettes se montent à CHF 8'848.00, soit CHF 6'425.00 de vente de macarons et CHF 2'423.00 en amendes.

Les deux bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Poste, en fonction depuis 2023, rencontrent toujours un succès mitigé. La SEFA qui gère ces deux places de stationnement ne nous a transmis aucun chiffre quant à l'utilisation et la rentabilité de ces dernières.

Service hivernal

Les services de la voirie assurent le déneigement et le salage des routes et chemins ainsi que des trottoirs durant la saison hivernale. Le déneigement et le salage de certains axes sont sous-traités à une entreprise extérieure. En 2025, il y a eu de moins en moins de sorties. Si le salage reste d'actualité, le déneigement est nettement en diminution.

Les privés qui le désirent peuvent mandater la commune pour le déneigement et le salage de leurs accès privés. En 2025, la commune a facturé CHF 4'714.50 pour le déneigement privé (CHF 4'087.00 en 2024).

Gestion des déchets

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des quantités de déchets urbains 2025 :

	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2024	2025	Δ (%)	2024	2025	Δ (%)
Incinérables	144.9	151.4	4.3%	132.2	136.9	3.4%
Collectes séparées	482.8	446.2	-8.2%	440.5	403.4	-9.2%
Inertes	0.7	0.8	9.0%	0.6	0.7	8.1%
Total	628.4	598.4	-5.0%	573.3	541.0	-6.0%
Taux de collecte séparée	76.8%	74.6%	-3.0%			

Population		
2024	2025	Δ (%)
1 096	1 106	0.9%

Définitions

Déchets incinérables : comprennent les ordures ménagères et les encombrants acheminés vers les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD)

Collectes séparées : incluent toutes les fractions de déchets collectés séparément par les communes en vue de leur valorisation

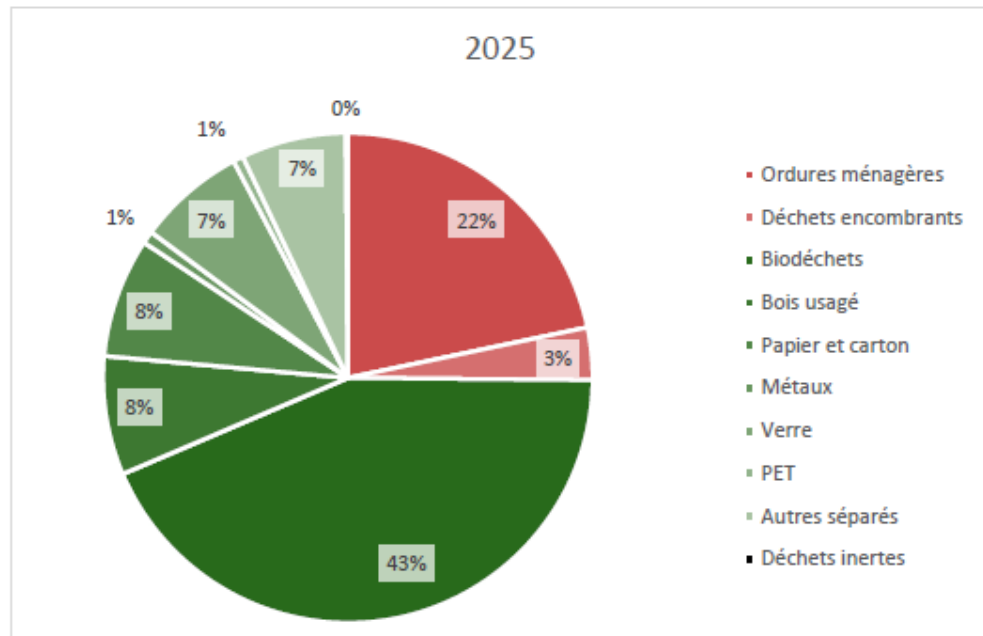
Inertes : se composent des déchets minéraux des ménages qui ne sont pas valorisés.

Répartition des déchets urbains collectés – 2025

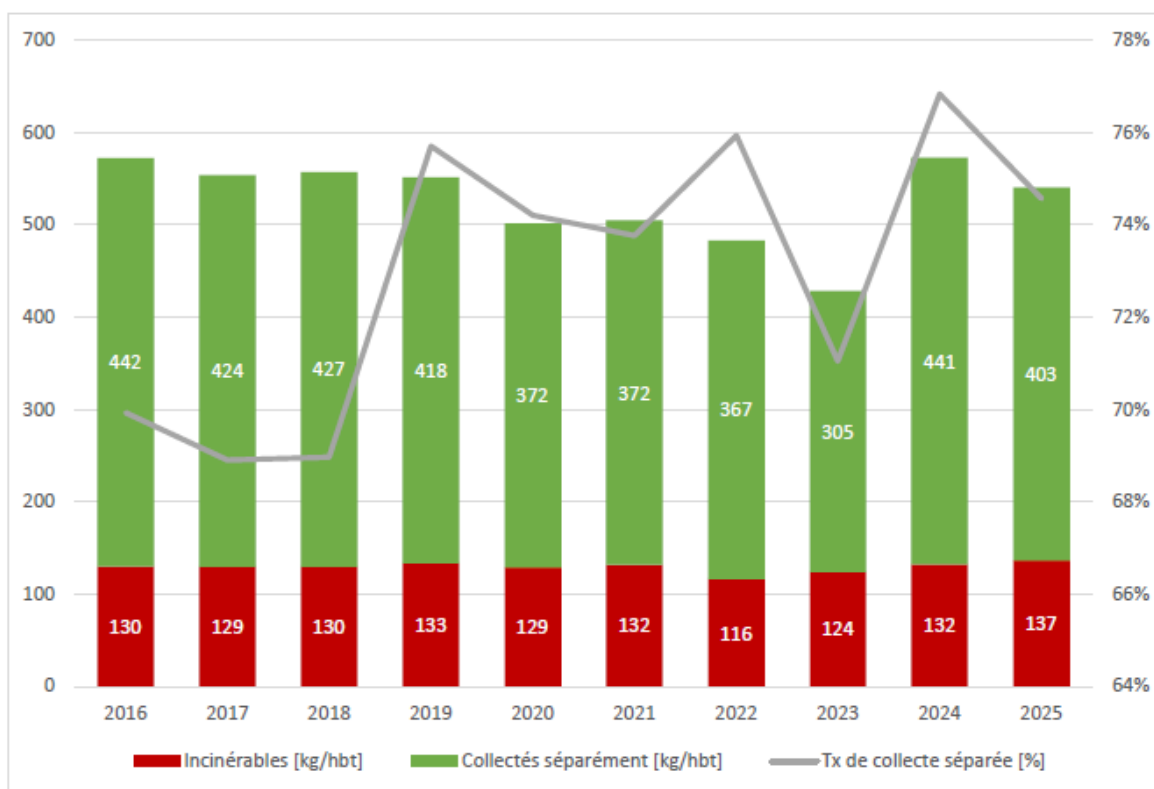
Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

Taux de collecte séparée 2025 :

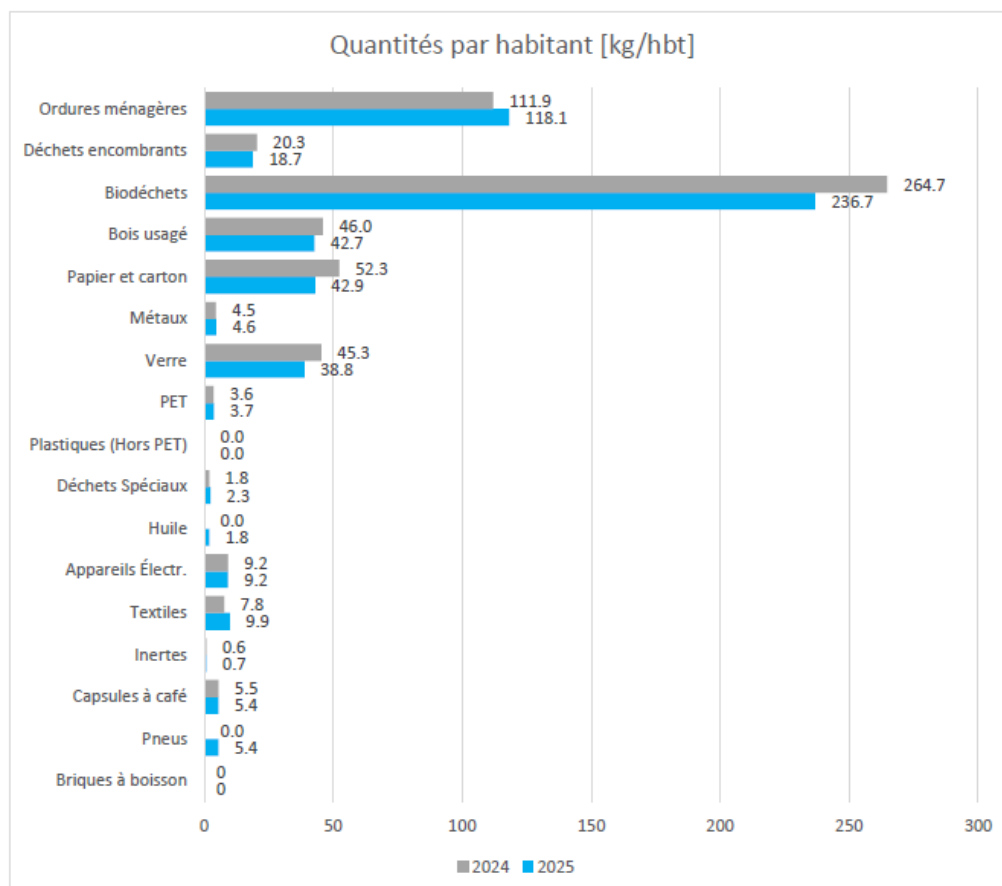
74.6%



Evolution des quantités collectées (kg/hbt) et du taux de collecte séparée



Comparaison par catégorie - 2024 - 2025



Parcs et promenades

La gestion différenciée des espaces verts mise en place au sein de la commune a été légèrement adaptée afin de remettre à disposition de la population certaines zones de détente. Cette façon de faire extrêmement positive pour la biodiversité donne pleinement satisfaction.



Les retours de la population concernant la floraison de la commune qui a été mise en place dès 2022 sont très positifs. Notre nouvelle employée de voirie, paysagiste de métier, y apporte une attention particulière, ainsi qu'aux décorations pour les diverses fêtes.



Parc du château

Durant l'année 2025, l'allée Jean de Léry a fait l'objet de deux expertises successives portant sur l'état sanitaire de son arborisation. La première a mis en évidence une atteinte des 64 érables la constituant par la maladie de la suie noire de l'érable, suscitant des préoccupations quant à la pérennité de cet alignement.

Une analyse historique succincte a par ailleurs permis de rappeler que, lors de la conception de cette allée, il était prévu qu'un éclaircissage progressif consistant en l'abattage d'un arbre sur deux, en fonction du développement des sujets afin de garantir des conditions de croissance optimales aux arbres conservés. Cette intervention n'ayant jamais été mise en œuvre, les érables ont évolué dans un contexte de forte densité, susceptible d'avoir contribué à leur fragilisation.

Compte tenu du classement de la parcelle n° 284 et de la sensibilité patrimoniale du site, le rapport a été transmis à la DGIP pour évaluation. Au vu des enjeux historiques et paysagers, et dans un souci de prise de décision fondée et proportionnée, il a été jugé nécessaire de solliciter une seconde expertise indépendante.

Les conclusions de cette seconde analyse se révèlent sensiblement moins alarmantes et permettent d'envisager une gestion conservatoire de l'allée. Sur cette base, le choix a été fait de privilégier une intervention ciblée, consistant en un suivi sanitaire renforcé et en des soins spécialisés réalisés par un arboriste-grimpeur qualifié, planifiés pour l'année 2026.

Cette approche, mesurée et respectueuse du caractère patrimonial du site, permet de concilier les impératifs de sécurité, de préservation du patrimoine arboré et de gestion durable. Elle s'inscrit ainsi

dans une logique de responsabilité et de proportionnalité, en évitant des mesures irréversibles tout en garantissant une prise en charge adaptée de l'état sanitaire des arbres



Cimetière

L'entretien du cimetière communal est effectué par le personnel communal pour les communs et par les privés pour les tombes individuelles. En 2025, il a été constaté que de plus en plus de tombes sont laissées à l'abandon. Une désaffectation d'une partie du cimetière est prévue en 2026 ainsi que l'engazonnement des entre tombes afin de simplifier le travail d'entretien.

Places de jeux

Durant l'année 2025, deux nouvelles places de jeux ont vu le jour sur le territoire communal.

La première sur la parcelle 313 de la grande salle. L'ancienne place de jeux qui n'était plus aux normes a été démontée et une nouvelle place de jeux a été aménagée.



La seconde à Villars-Bozon sur la parcelle 92, ancienne cour d'école.



Améliorations Foncières

La planification de la seconde étape des améliorations foncières (AF) est en cours. L'étude d'éligibilité relative à la renaturation des cours d'eau, imposée par l'État, a été reçue en mars 2025. Celle-ci s'avère moins conséquente que prévu et n'aura qu'un impact limité sur le remaniement parcellaire.

Durant le premier semestre 2025, une rencontre avec les propriétaires concernés par le remaniement parcellaire a été organisée. Les résultats de l'étude leur ont été présentés et ont recueilli l'adhésion de l'ensemble des participants.

La création d'un nouveau chemin reliant la parcelle n° 126 au DP 1052 est également intégrée au projet de remaniement parcellaire. Réalisé sous forme de servitude de passage, cet aménagement permettra de relier Villars-Bozon à L'Isle.

Le projet est actuellement en consultation auprès des services de l'État. Un préavis de réalisation devrait pouvoir être soumis au Conseil communal au début de la prochaine législature.

Nettoyages et entretien des bâtiments

Le nettoyage et l'entretien des différents bâtiments est assumé par le concierge responsable appuyé par une auxiliaire.

Au cours de l'année 2025, notre commune a procédé à l'installation de quatre pavillons scolaires supplémentaires afin de répondre à l'évolution des besoins en infrastructures. Cette extension a naturellement engendré une augmentation des tâches liées à l'entretien et à la gestion des bâtiments. Cette charge de travail additionnelle reste toutefois modérée et parfaitement maîtrisée dans le cadre des ressources actuelles.

L'organisation en place permet ainsi d'assurer un suivi efficace et de maintenir la qualité des prestations attendues.

Le grand nettoyage annuel du château est toujours assuré par le concierge communal, accompagné de son auxiliaire. Comme chaque année, ce dispositif est renforcé durant les vacances scolaires pour les grands nettoyages par l'engagement de jeunes collaborateurs temporaires.

En 2025, afin de permettre la réalisation de travaux de nettoyage plus approfondis, la durée de cet appui a été étendue à deux semaines, contre une semaine les années précédentes. Ce renforcement a permis d'intervenir de manière plus complète sur l'ensemble des espaces concernés.

La qualité du travail réalisé contribue au maintien du bon état général de ce bâtiment historique.

Rapport de gestion forestière 2025

Rédaction par Mélanie Ledoux, garde forestière du Triage forestier du Pied du Jura

L'année 2025 a vu le départ à la retraite de notre garde forestier, Guy-Robert Monnier, après 30 ans de loyaux services. Il a été remplacé par Mme Mélanie Ledoux, garde forestière du Triage forestier du Pied du Jura qui a pris ses fonctions le 1 octobre 2025.

La commune possède 633 hectares (ha) de forêts, répartis en trois séries, dont 72 ha de pâturage boisé soumis au régime forestier. Une partie de ces forêts se situe également sur le territoire de Montricher.

Personnel forestier de la Commune

L'équipe est constituée de deux forestier-bûcherons :

- un chef d'équipe, Luc Dessauges.
- un forestier-bûcheron, responsable de la formation des apprentis, Romain Péguiron.

Deux places d'apprentissages de forestier-bûcheron sont proposées au sein de l'équipe.

En 2025 :

- L'apprenti de 3e année, Malcom Lou Bonzon a terminé avec succès sa formation en août et a rejoint une entreprise forestière en Valais.
- L'équipe a accueilli un nouvel apprenti de 1ere année, Maxime Aubert.
- L'apprenti de 2e année, Maric Della Casa a effectué un stage de quatre mois en Valais.
- Durant cette période, un stagiaire, Félix Aguet, du Triage forestier du Haut-Lac (Valais) a été intégré à l'équipe.

Activités

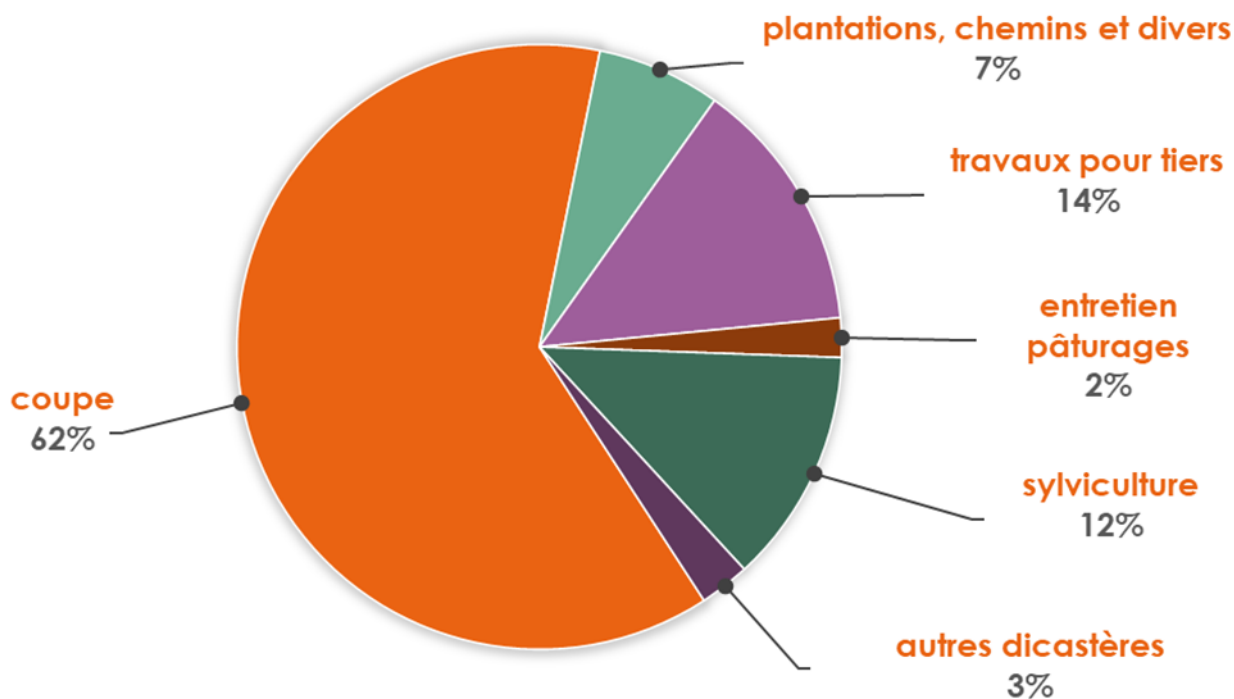
Outre les travaux forestiers classiques, l'équipe réalise :

- l'entretien des pâturages boisés,
- la production de bois de feu,
- l'entretien des chemins forestiers,
- l'entretien des refuges forestiers,
- ainsi que des interventions ponctuelles pour d'autres services communaux.

Comme chaque année, des travaux forestiers pour d'autres propriétaires publics ont été réalisés en 2025. Notamment au Hameau de La Coudre, à la commune de Ferreyres et aux forêts d'Etat de Moiry.

Le tableau ci-dessous représente la répartition des activités réalisés durant l'année par l'équipe.

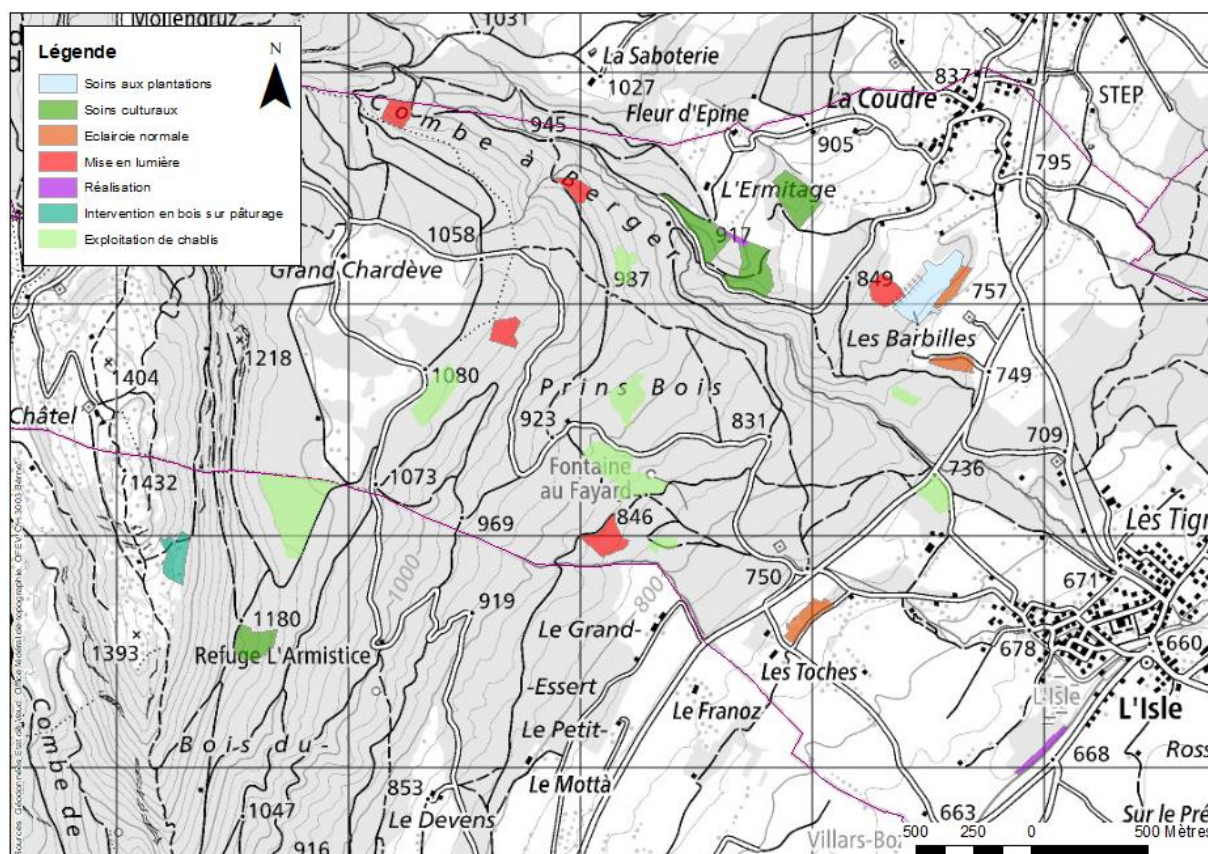
RÉPARTITION HORAIRE DES TRAVAUX ANNUELLE 2025



Travaux forestiers

Les différents travaux d'exploitation ont été réalisés par l'équipe communale, avec le soutien d'entreprises spécialisées pour le débardage. Les parcelles mises en évidence sur la carte ci-

dessous illustrent les zones où ces activités ont été menées au sein du territoire forestier communal.



Martelages et exploitations

Selon le plan de gestion forestier, la possibilité annuelle d'exploitation est fixée à 4170 sylves (sv), unité correspondant au volume estimé de bois sur pied.

En 2025 :

- environ 3'050 sylves ont été martelées,
- dont 40 % liées à des chablis (arbres renversés ou endommagés).

Les coupes dites de mise en lumière favorisent le rajeunissement naturel de la forêt tout en permettant la récolte de bois. Malgré des conditions météorologiques globalement favorables, les infestations de bostryches dans les peuplements d'épicéas restent importantes, comme les années précédentes.

Une différence entre les volumes martelés et les volumes de bois vendus s'explique notamment par des volumes martelés en 2024 mais vendus en 2025 ainsi que par la nature « estimative » de la sylve qui peut différer du volume vendu selon le peuplement.



Figure 1: Mise en lumière avant débardage, Chargeaule

Commercialisation

Bois de service résineux :	1629 m ³
Bois de service feuillu :	72 m ³
Bois énergie :	1756 m ³
Mise de bois :	218 m ³
Total :	3675 m ³

Marché du bois

En début d'année, le prix du bois infesté par le bostryche a connu une hausse bienvenue, compte tenu des volumes importants exploités. Cette tendance positive s'est poursuivie pour les autres assortiments au cours de l'année.

Bois de service résineux qualité ABC :	66 à 230.- /m ³
Bois bostryché ou qualité inférieure :	45 à 63.- /m ³
Bois de service feuillus :	75 à 160.- /m ³



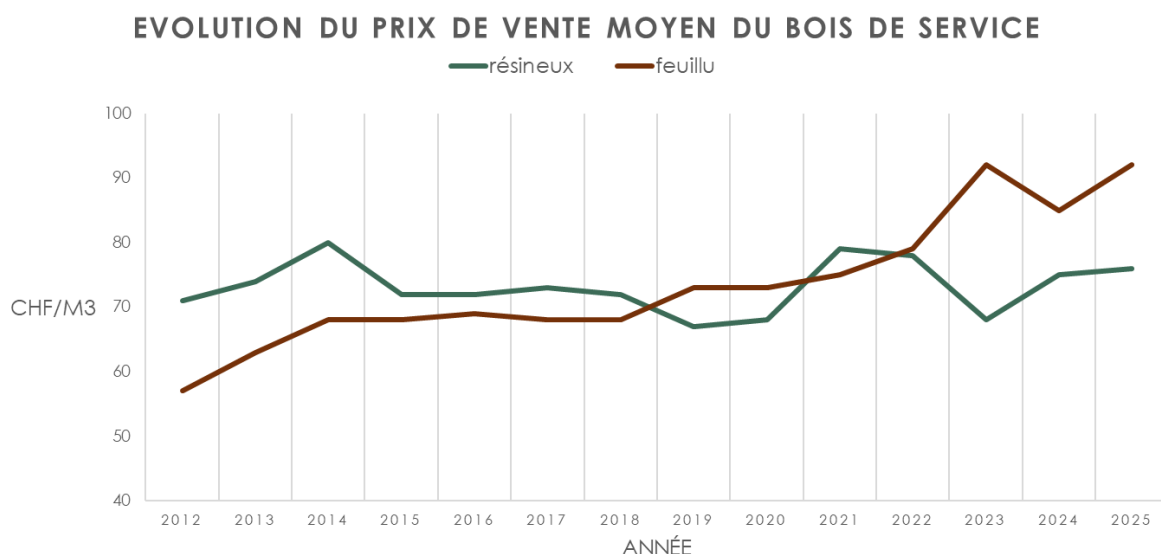
Figure 2 : Bois de service de Chêne



Figure 3 : Lot de bois énergie pour ravitailler le hangar à plaquettes

Les assortiments destinés à l'énergie (déchetage/bois de feu) sont valorisés localement dans le chauffage à plaquette communal ou transformé puis vendus aux habitants sous forme de bois de feu. Cette valorisation de proximité contribue à une gestion durable et cohérente, particulièrement importante dans le contexte du changement climatique.

L'évolution des prix de vente moyens depuis 2012 indique une stabilité globale pour les assortiments résineux, tandis qu'une légère hausse est observée pour le bois de sciage feuillu. Il convient toutefois de relever que les coûts d'exploitation sont également en augmentation et que les volumes commercialisés en 2025 concernent majoritairement des essences résineuses.



Soins à la jeune forêt

En 2025, des soins ont été réalisés sur 14 hectares. Ces travaux comprennent :

- le dégagement des plantations (élimination de la végétation concurrente),
- la sélection et le suivi des arbres d'avenir.

Des soins cultureux de qualité réalisés par nos professionnels forestiers sont importants afin de maximiser les chances d'obtenir des peuplements futurs sains, stables et vigoureux capables de fournir durablement leurs nombreuses fonctions (protection, biodiversité, production de bois, loisirs).

Ce travail est d'autant plus complexe dans le contexte climatique actuel incertain où les conditions environnementales changent rapidement. La stratégie de gestion est de privilégier le rajeunissement naturel et la diversité des essences.

Entretien des pâturages boisés

À la fin de l'été, des travaux d'essartage ont été réalisés sur le pâturage de Châtel.

L'essartage consiste à éliminer les broussailles qui s'installent progressivement, afin de maintenir des surfaces ouvertes, favoriser la croissance de l'herbe et garantir une utilisation optimale pour le pâturage du bétail.

Refuges forestiers

Le refuge des Italiens, devenu vétuste, a bénéficié d'une rénovation de sa toiture. La majeure partie des travaux a été réalisée par l'équipe de bûcherons communale. Le fourneau ainsi que le dispositif d'évacuation de fumée ont été changés par la même occasion.

Tourisme et économie

Dans le cadre de ses attributions, le Municipal assure la représentation de la Commune au sein de plusieurs organismes et associations régionales actifs dans les domaines du développement économique et touristique, notamment :

L'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges), qui contribue au développement et à la vitalité économique de la région par la mise en œuvre d'outils adaptés et l'utilisation des dispositifs légaux existants. Son action repose sur une collaboration étroite entre les communes et les milieux économiques du territoire ;

Morges Région Tourisme (MRT), dont l'objectif est de promouvoir un tourisme durable mettant en valeur les patrimoines naturel et culturel du district de Morges. Ses activités portent en particulier sur le soutien aux acteurs touristiques ainsi que sur des actions ciblées en matière d'accueil, d'information, de communication et de valorisation de l'offre régionale ;

Le Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV), qui regroupe environ 35'000 habitants répartis sur quatre régions (Nyon, Morges, Vallée de Joux et Nord vaudois). Reconnu d'importance nationale depuis 2013, il constitue un levier de développement durable conciliant préservation de l'environnement, maintien des traditions et développement économique local. Il encourage et accompagne des projets à vocation écologique, économique et éducative.

Vie associative

Le Municipal contribue activement au développement et à la coordination de la vie associative locale, en assurant un lien régulier entre les associations, les groupes à vocation sociale et la Municipalité. À ce titre, il prend part à diverses manifestations destinées à soutenir le tissu associatif et siège au comité d'Achisle conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Depuis 2023, une rencontre plénière annuelle est organisée à la fin de la période hivernale, réunissant l'ensemble des associations et groupes actifs de la commune de L'Isle. Cette démarche vise à renforcer la coordination des activités, favoriser les collaborations et optimiser l'organisation des manifestations. Elle constitue également un espace d'échange permettant aux acteurs concernés de présenter leurs besoins, leurs projets et leurs propositions, tout en bénéficiant d'informations transmises par la Municipalité.

En parallèle, le Municipal assure la représentation de la Commune dans le domaine de l'intégration, en lien avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), conformément à un cahier des charges défini.

Transports publics

Le Municipal représente la Commune au sein de différents organismes en lien avec la mobilité régionale, notamment :

- **MBC (Morges-Bière-Cossonay)**, entreprise de transport public assurant la desserte de 52 localités à travers un réseau multimodal composé de lignes de bus, de trains et d'un funiculaire. Ce dispositif couvre un périmètre de 240 km et répond aux besoins de plus de 6.2 millions d'usagers par année ;
- **SAPJV (Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois)**.

Cultes et inhumations

En complément de ses attributions administratives, le Municipal siège au sein de la commission de gestion du fonds intercommunal de la Paroisse catholique Cossonay – La Sarraz. À ce titre, il participe au suivi de la gestion financière et veille à la conformité des dépenses avec les objectifs définis par la paroisse.

Police, police sanitaire et Sécurité publique

En qualité de délégué, le Municipal prend part aux travaux de :

- l'AVCD (Association vaudoise des communes délégatrices), qui regroupe les communes ne disposant pas de corps de police propre. Cette association favorise les échanges entre collectivités, défend leurs intérêts dans le cadre de la police coordonnée et contribue à une approche harmonisée de la sécurité publique à l'échelle cantonale.

Par ailleurs, le Municipal assure le suivi des mesures relevant de la police du commerce et de la police sanitaire, en coordination avec les services de l'État. À ce titre, il veille au respect des dispositions en vigueur en matière de sécurité et de santé publique, en particulier lors de manifestations.

Service social, aide sociale et prévoyance et Santé publique

Le Municipal siège au sein de plusieurs instances actives dans les domaines social et sanitaire, notamment :

- **L'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay)**, qui regroupe 62 communes et assure la gestion de l'aide sociale, des mesures d'insertion, des assurances sociales ainsi que des prestations complémentaires destinées aux familles ;
- **L'ASPMAD du Nord-vaudois (Association pour la Santé, la Prévention et le Maintien à Domicile)**, dont la mission est de favoriser le maintien à domicile des personnes confrontées à des problématiques de santé. Active dans le district du Jura-Nord vaudois et la région de Cossonay, elle gère 9 centres médico-sociaux (CMS) et emploie environ 960 collaborateurs, accompagnant près de 6'700 bénéficiaires chaque année ;

- **Les eHnv (Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois)**, qui proposent une prise en charge globale dans les domaines de la prévention, des soins curatifs, palliatifs et de la réadaptation. Répartis principalement sur les sites d'Yverdon, Saint-Loup, Chamblon et Orbe, ces établissements regroupent environ 1'700 collaborateurs au service de la population des districts du Jura-Nord vaudois, du Gros-de-Vaud et de Morges.

Défense contre l'incendie

Le Municipal représente la Commune au sein du Conseil intercommunal du SDIS, qui se réunit à plusieurs reprises durant l'année, dans le cadre d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires selon les besoins.

Créé le 1er janvier 2012, le Service de défense incendie et de secours (SDIS) Région Venoge assure la couverture opérationnelle de 27 communes, représentant une population d'environ 27'500 habitants sur un territoire de 15'200 hectares. Il est constitué de près de 350 sapeurs-pompiers volontaires, hommes et femmes, ainsi que de deux professionnels engagés à plein temps

Activité opérationnelle du SDIS

Le Service de Défense Incendie et de Secours Région Venoge a poursuivi en 2025 ses missions au service de la population avec un engagement soutenu, tant en matière d'interventions que de formation et de préparation opérationnelle. L'activité globale s'inscrit dans une dynamique maîtrisée, tout en maintenant un volume conséquent d'heures d'engagement. Les interventions ont couvert un large spectre de situations, allant des événements liés aux intempéries, notamment des dégâts d'eau marquants, aux incendies, en passant par des alarmes techniques, des cas impliquant des matières dangereuses ainsi que diverses assistances à la population et aux animaux. Par ailleurs, le service a également assuré une présence préventive lors de manifestations, contribuant activement à la sécurité du territoire.

Organisation et couverture territoriale :

L'engagement du SDIS Région Venoge s'appuie sur une organisation rigoureuse et une forte implication de ses membres. Les activités de formation et d'exercices occupent une place centrale, permettant de garantir un haut niveau de préparation face aux différentes typologies d'interventions. Les déplacements opérationnels et logistiques témoignent également de l'étendue du territoire couvert et de la réactivité des équipes. L'ensemble des communes de la région bénéficie de cette présence, avec une répartition des interventions reflétant à la fois les spécificités locales et les aléas rencontrés durant l'année. Cette couverture territoriale équilibrée assure une réponse rapide et adaptée aux besoins de la population.

Évolution des effectifs :

L'année 2025 est également marquée par une évolution significative des effectifs à travers plusieurs promotions internes. Ces avancements traduisent la reconnaissance de l'engagement, des compétences et de l'expérience acquise par les sapeurs-pompiers du service. Ils contribuent à renforcer la structure de commandement et à assurer la relève au sein des différents échelons hiérarchiques. Cette dynamique de progression interne participe au maintien d'un encadrement de qualité et d'une expertise opérationnelle solide. Elle illustre la volonté du SDIS Région Venoge de valoriser ses ressources humaines et de garantir, sur le long terme, un service efficace et professionnel au bénéfice de l'ensemble des communes partenaires.

Protection civile

Le Municipal siège au sein du Comité de direction (CODIR) de **l'Organisation régionale de protection civile (ORPC)** du district de Morges. À ce titre, il prend part aux décisions stratégiques et veille à l'adéquation des actions menées avec les besoins de la population ainsi qu'au respect du cadre légal en vigueur.

En sa qualité de représentant des autorités communales, il assure également le lien entre les communes et l'ORPC, contribuant à une coordination efficace, en particulier dans les situations nécessitant une gestion de crise

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Évolution des effectifs et reconnaissance de l'engagement

Sur le plan organisationnel, le rapport de bataillon, tenu le 29 janvier à Tolochenaz, a permis de marquer des évolutions importantes au sein de l'effectif, avec plusieurs promotions et départs. Il a également mis en évidence l'engagement remarquable de certains membres, dont la participation soutenue aux interventions en situation d'urgence témoigne d'un fort esprit de milice. Les activités de formation ont constitué un axe prioritaire tout au long de l'année. Un nouveau module destiné aux cadres a été introduit en mars, permettant de renforcer les compétences des sous-officiers et officiers. Ce dispositif a couvert des domaines variés tels que la conduite opérationnelle, les techniques d'intervention en milieu dégradé et la gestion de situations complexes. Par ailleurs, les cours de répétition des différentes compagnies ont permis de consolider les savoir-faire techniques, notamment en matière de sauvetage, de logistique, d'assistance à la population et de conduite d'engagement.

Préparation du dispositif et gestion des infrastructures de protection

L'ORPC a poursuivi ses missions de contrôle et de préparation du dispositif de protection. Les campagnes de contrôles périodiques des abris privés ont permis de vérifier plusieurs centaines d'installations sur le territoire, tout en préparant les adaptations prévues dans le cadre de la planification fédérale pour la période 2026–2035. En parallèle, des travaux spécifiques ont été menés dans le domaine de la protection des biens culturels, incluant le recensement d'objets patrimoniaux et la préparation de mesures d'évacuation. Les engagements en faveur de la collectivité ont été nombreux et diversifiés. L'ORPC a notamment participé à des manifestations d'envergure telles que le Tour de Romandie et la Fête fédérale de gymnastique, mobilisant des effectifs importants pour des missions de logistique, de sécurisation et de gestion du trafic. Ces engagements démontrent la capacité de l'organisation à intervenir efficacement dans des contextes complexes et à forte affluence.

Interventions en situation d'urgence et gestion de crise

L'année a également été marquée par plusieurs interventions en situation d'urgence. Une opération de recherche d'une personne disparue a mobilisé des moyens conséquents, en coordination avec la Gendarmerie et d'autres entités partenaires. Deux épisodes de canicule ont nécessité l'activation de dispositifs de suivi des personnes vulnérables, avec des contacts téléphoniques et des visites à domicile, permettant d'assurer un accompagnement préventif sans incident majeur. Enfin, des inondations survenues à Morges ont entraîné une intervention ciblée en appui aux services de secours, démontrant l'efficacité des coordinations interservices. Les exercices et formations internes

ont également intégré des dimensions humaines et sociales, notamment à travers des collaborations avec des institutions spécialisées dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap ou âgées. Ces actions contribuent à améliorer la qualité de la prise en charge et à renforcer la dimension inclusive des interventions.

Données opérationnelles et structure des effectifs

Sur le plan opérationnel, l'activité annuelle se traduit par un volume significatif de jours de service, répartis entre les cours de répétition, les interventions en faveur de la collectivité et les engagements en situation d'urgence. L'effectif, stable dans son ensemble, reste structuré autour d'un noyau de cadres et d'un contingent de miliciens assurant la majorité des missions. La gouvernance de l'organisation repose sur une collaboration étroite entre les autorités politiques, le Comité de direction et les différentes commissions. Des ajustements ont été opérés en cours d'année afin de garantir la continuité et l'efficacité du pilotage stratégique. Malgré un contexte exigeant, l'ORPC a maintenu un haut niveau de préparation et de disponibilité. Les quelques manquements observés dans le respect des obligations de service ont fait l'objet de mesures disciplinaires, contribuant à préserver la rigueur nécessaire au bon fonctionnement de l'organisation.

Chiffres clés – ORPC District de Morges (année 2025)

Effectifs :

- Effectif au 31.12.2025 : 361 astreints
- Effectif au 01.01.2026 : 346 astreints
- Répartition :
- Officiers : 20
- Sous-officiers : 30
- Soldats : 296

Activité opérationnelle :

- Jours de service totaux : 2'889
- Jours de cours de répétition : 2'381
- Jours d'interventions en faveur de la collectivité (IFC) : 478
- Jours d'interventions en situation d'urgence (ISU) : 30
- Nombre d'engagements d'urgence : 4

Formation et instruction :

- Nouveau module cadres : 3 jours de formation
- Cours de répétition CP3 : 5 jours
- Cours de répétition CP1 : 5 jours
- Cours de répétition CP2 : 5 jours
- Exercice cadres et état-major : 2 jours

Contrôles et prévention :

- Contrôles d'abris privés : 161
- Contrôles d'abris privés : 152
- Total contrôles : 313
- Sirènes testées : 69

- Sirènes mobiles contrôlées : 26
- Téléphones d'habitations isolées testés : 150
- Astreints mobilisés pour le test des sirènes : 100
- Taux de couverture cantonal : 97.1 %

Engagements en faveur de la collectivité :

- Effectif engagé – Tour de Romandie : 42 astreints
- Effectif engagé – Fête fédérale de gymnastique : 50 astreints
- Infrastructures installées :
 - 3 km de barrières
 - 1 structure principale de 200 m x 35 m

Interventions spécifiques :

- Opération de recherche (personne disparue) :
 - Total effectifs engagés (interrégional) : 39 personnes
- Plan canicule (1ère phase) :
 - 148 personnes suivies
 - 109 contacts téléphoniques
 - 25 visites à domicile
- Plan canicule (2e phase) : suivi reconduit, sans incident
- Intervention inondations : dispositif préventif déployé (effectif limité)

Protection des biens culturels :

- Communes recensées : 3
- Travaux réalisés au dépôt cantonal (DABC) : élaboration de fiches d'évacuation

Discipline :

- Procédures en cours : 15
- Avertissements : 3
- Dénonciations : 6

Gouvernance :

- Membres du CODIR : 7
- Membres de la commission de gestion : 5
- Délégués de l'assemblée régionale : 56



En conclusion, l'année 2025 met en évidence la solidité et la polyvalence de l'ORPC du district de Morges. L'ensemble des activités menées, qu'elles soient opérationnelles, formatives ou organisationnelles, témoigne d'un engagement constant au service de la population. La poursuite des efforts en matière de formation, de coordination et de développement des compétences permettra de garantir, à l'avenir, une réponse efficace face aux situations ordinaires comme exceptionnelles.

Bâtiments

Le Château

Les investissements et travaux réalisés au cours de l'année se résument comme suit :

- Le remplacement des fenêtres a été achevé. Ces travaux, étalés sur cinq ans, couvrent désormais l'ensemble des façades et permettent de réaliser d'importantes économies d'énergie. Il convient toutefois d'envisager, dès à présent, des travaux de peinture sur les premières installations réalisées en 2020. En effet, les éléments en bois nécessitent un entretien régulier afin d'assurer leur protection contre les intempéries.
- Plusieurs devis ont été établis en vue du remplacement des portes de la cour nord, permettant à la Municipalité d'inscrire ces travaux au budget 2026.
- La conciergerie, renforcée par une équipe de jeunes du village, s'est mobilisée pour effectuer les grands nettoyages estivaux.
- Le remplacement de plusieurs vitrages a dû être effectué à la suite d'actes de vandalisme survenus durant un week-end.
- À la suite du contrôle des installations électriques (OIBT), les défauts constatés ont été corrigés afin de garantir la conformité aux normes en vigueur.
- Enfin, divers travaux de dépannage, de réparation et de maintenance se sont révélés nécessaires.



Pour conclure, la fréquentation des visites du château est en hausse, témoignant d'un intérêt croissant pour ce site.

Collège de Villars-Bozon



Une importante fuite d'eau, survenue au niveau de l'introduction dans le bâtiment, a contraint la Municipalité à remplacer entièrement la conduite ainsi que la nourrice.

Il a également été nécessaire de refaire à neuf, en apparent, les alimentations en eau de l'ensemble du rez-de-chaussée. En effet, le réseau étant intégré dans le radier, une redistribution complète des différentes conduites a dû être réalisée. Ces interventions ont engendré de légers travaux de maçonnerie et de peinture.

Par ailleurs, à la suite d'un changement de locataire, nous avons procédé à diverses retouches de peinture, notamment en raison d'une fuite d'eau survenue dans le galetas.

Eglise

Rien de particulier à signaler, si ce n'est une légère diminution des coûts d'électricité, relative à la diminution du nombre de cultes.

Bâtiment poste

Actuellement en discussion avec les représentants du Géant jaune, concernant la suppression de certains offices postaux, la Municipalité est toujours dans l'attente d'une date de fin de leurs activités.

Pour le reste, certains travaux d'entretien, tel que le détartrage des boilers, ont été effectués.

Salle polyvalente

Dans ces locaux, de nombreuses interventions ont été nécessaires afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement de l'ensemble des installations :

- Remplacement de l'adoucisseur d'eau
- Remplacement de divers équipements utilisés par la conciergerie
- Remplacement de l'ensemble des fenêtres côté ouest (façade pignon)
- Remplacement de la porte donnant accès à la salle de couture
- Travaux de ferblanterie en toiture et sur les vitrages
- Entretien et dépannages des équipements électroménagers
- Contrôle périodique de tous les engins utilisés pour la gymnastique
- Divers travaux et imprévus

Il est à relever une diminution de la consommation d'électricité, compensée par une augmentation de la consommation de chauffage (CAD). Cette évolution est conforme aux attentes, compte tenu de la suppression totale des installations de chauffage électrique.

Par ailleurs, il a été constaté une baisse significative des locations, résultant de la mise à disposition gratuite du site au profit des sociétés locales.

Hangar communal (Baseco)

Suite au départ à la retraite du garde forestier, une restructuration fonctionnelle des locaux a été réalisée, comprenant l'aménagement d'un bureau pour la nouvelle garde, conformément au préavis. Différents appareils de mesure ont été installés afin d'optimiser le suivi et les performances du réseau CAD.

Des travaux de réparation ont été effectués sur les baies vitrées à la suite d'actes de vandalisme.

Enfin, divers travaux d'étanchéité de la toiture, ainsi que des opérations d'entretien courant, ont été réalisés.

Centre villageois

À la suite des actes de vandalisme survenus précédemment dans les WC publics, une réorganisation des locaux a été réalisée, consistant à inverser un espace de rangement avec lesdits WC. Cette modification a permis d'offrir à la boucherie un espace plus vaste, facilitant ainsi le bon déroulement et le développement de ses activités.

Différents travaux de maintenance sont par ailleurs effectués périodiquement sur l'ensemble du réseau de froid de la boucherie. D'autres interventions liées à des dépannages divers se sont également avérées nécessaires, telles que la vidange des fosses à graisse, le débouchage de canalisations ou encore le remplacement d'éléments sanitaires dans les appartements.

Ce bâtiment présente un bon rendement locatif, permettant ainsi à la Municipalité de disposer d'une marge d'autofinancement.

Hôtel de Commune

Suite au décès d'un locataire, deux chambres ont été rafraîchies, une porte a été remplacée et de légères modifications aux installations électriques ont été apportées.

Les canalisations se bouchant fréquemment, l'intervention d'un spécialiste a été nécessaire afin de remédier à cette problématique.

Certains travaux de maintenance et d'entretien sont par ailleurs réalisés périodiquement par nos prestataires, notamment sur les équipements électroménagers professionnels.

Enfin, il a été nécessaire de procéder à la réfection partielle de certains carrelages décollés dans la cuisine.

Chalet de Châtel

A la suite du changement de tenancier, la Municipalité a profité de rafraîchir partiellement, la cuisine, les deux salles à manger, les renvois d'eau de fenêtres, ainsi que les volets.

Deux portes d'écurie, qui avaient fait leur temps, ont été remplacées.

Pour le reste, il a été procédé à la mise en service, puis à la mise hors service automnale des installations sanitaires, ainsi qu'à l'entretien périodique de la génératrice et à la maintenance des installations solaires.

Buvette du Terrain de foot

Dans un contexte administratif complexe, et dans la perspective des travaux de rénovation à entreprendre, le dossier est toujours en cours d'étude. La Municipalité a approché et mandaté un architecte, afin d'évaluer la situation et de définir les attentes ainsi que les possibilités d'intervention.

Les installations de chauffage électrique, désormais très vétustes, ont entraîné une augmentation importante des factures d'électricité. En conséquence, la Municipalité a décidé de prendre en charge le surplus de consommation.

Dans l'intervalle, quelques réparations provisoires ont été effectuées sur les installations électriques et sanitaires.

Abris de protection civile publics

Le réfectoire des abris PC est utilisé par la cantine scolaire et l'armée. Il est parfois loué aux particuliers, pour différentes manifestations. Diverses réparations ainsi que de la maintenance ont été nécessaire pour l'entretien du mobilier, de l'électroménager, etc. Il est à relever une diminution de la consommation d'électricité, compensée par une augmentation de la consommation de chauffage (CAD). Cette évolution est conforme aux attentes, compte tenu de la suppression totale des installations de chauffage électrique.

Bâtiment de l'ancienne gendarmerie

Après quasi deux législatures, les travaux ont enfin pu débuter, non sans difficultés. Leur réalisation est conduite sous la direction de mandataires reconnus, aux compétences avérées, conformément aux exigences de la DGIP (monuments historiques). Cette intervention constitue, non sans interrogation,

une plus-value certaine pour ce bâtiment classé en note 2 au recensement du patrimoine culturel immobilier.

Un dossier photographique sera établi afin de documenter l'évolution du chantier et de permettre à chacun de se forger une opinion, tout en assurant l'archivage des réalisations, notamment en cas d'éventuelles fragilités futures.

Une séance de chantier hebdomadaire permet de coordonner les travaux et d'assurer leur bonne adéquation avec le projet.

À fin décembre, le gros œuvre était achevé. Le second œuvre est en cours, avec une planification d'achèvement prévue pour la mi-2026.

Bâtiments d'archives (Guisan)

À titre d'information, les deux bâtiments situés le long de la route du Col du Mollendruz sont principalement utilisés pour le stockage d'archives. Ces infrastructures sont désormais la propriété des communes de L'Isle et de Mont-la-Ville, à la suite de l'acquisition du site autrefois détenu par l'armée.

Aucun élément particulier n'est à signaler concernant ces bâtiments à ce jour.

Energie

Chauffage à distance

Dans le cadre du préavis 2/2025, un bouclage du réseau CAD a été réalisé, permettant une meilleure diffusion de la chaleur, notamment au point critique, soit le plus éloigné de la chaufferie. Cette intervention a également permis de raccorder quelques clients supplémentaires, contribuant ainsi à la valorisation du réseau CAD, dans une démarche orientée vers les énergies renouvelables.

Les employés communaux assurent, de manière hebdomadaire, le nettoyage des installations, notamment l'évacuation des cendres.

De leur côté, les mandataires interviennent pour les différents travaux de maintenance, incluant le ramonage, le ravitaillement en plaquettes de bois ainsi que les interventions en cas de dérangements, sur la base des alarmes transmises par le système informatique.

Une panne du système d'évacuation des cendres a nécessité une intervention coûteuse, mais indispensable au bon fonctionnement de la chaudière principale.

Enfin, la baisse des redevances électriques entraîne une diminution notable du rythme d'amortissement des panneaux solaires.

Police des constructions

L'article 68 a de la Loi sur l'aménagement du territoire précise : « Tout projet de construction ou de démolition doit être soumis à la municipalité. »

En fonction de l'ampleur et la localisation, la Municipalité détermine la procédure à appliquer. La Commission consultative d'urbanisme analyse les demandes reçues et transmet sa détermination à la Municipalité.

La commission consultative d'urbanisme (CCU) composée de deux membres de la Municipalité et d'un soutien technique externe est chargée, notamment :

- de l'instruction des demandes d'urbanisme : elle examine les demandes d'autorisation d'urbanisme (demande préalable, permis de construire, autorisation d'implantation, permis de fouilles et d'échafaudages, etc.) déposées par les particuliers et les professionnels. Elle vérifie leur conformité avec les règles d'urbanisme en vigueur et émet des avis à ce sujet ;
- de conseil et expertise : la CCU apporte son expertise et ses conseils en matière d'urbanisme ;
- de veille réglementaire et juridique : la CCU se tient informée des évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme et veille à leur application sur le territoire communal.

La Commission consultative d'urbanisme (CCU) a étudié 113 demandes au cours de ses 22 séances en 2025.

La Municipalité a délivré 11 permis de construire, 4 autorisations d'installations solaires et autorisé plusieurs travaux de minime importance.

Citernes

La Loi fédérale sur la protection des eaux loi distingue les installations soumises à autorisation et celles soumises à notification.

- a) Les installations soumises à autorisation sont celles situées dans les zones S et les secteurs particulièrement menacés, A (Au et Ao) et Z (Zu et Zo). Elles doivent être contrôlées tous les 10 ans par une entreprise spécialisée. Ces contrôles doivent être suivis par la commune.
- b) Les installations soumises à notification sont toutes les autres. Elles sont soumises à un devoir d'entretien général sous la responsabilité du détenteur.
- c) Dans les secteurs particulièrement menacés, les petits réservoirs d'un volume maximum de 2'000 litres par unité font exceptions. Ceux-ci ne sont pas soumis à autorisation. Ces installations sont cependant soumises à un devoir d'entretien général sous la responsabilité du détenteur

Le Greffe municipal s'assure que le contrôle des citernes à combustibles de la catégorie a), soit une quarantaine.

Les propriétaires de citernes à mazout sont astreints tous les dix ans au contrôle de leurs installations par une entreprise agréée, afin de respecter la législation en vigueur et éviter tous risques de pollution. Le contrôle des révisions, mises hors service et autres obligations légales font l'objet d'un suivi attentif de la part du Greffe communal.

Liste des sigles, abréviations et acronymes

ACHISLE	Association des Amis du Château de L'Isle
ACV	Association des châteaux vaudois
AF	Améliorations foncières
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la Région de Cossonay
AMF	Accueillante en milieu familial
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASiCoPe	Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASICOVV	Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge
ASPIC	Association scolaire intercommunale de la piscine des Chavannes
ASPMAD	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
AVCD	Association vaudoise des communes déléгатrices
CAD	Chauffage à distance
CBOVd	Chambre du bois de l'Ouest vaudois
CCU	Commission communale d'urbanisme
CODIR	Comité de direction
DAP	Détachement d'appui
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEO	Division générale de l'enseignement obligatoire
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DPS	Détachement de protection et de secours
EhNv	Etablissements hospitaliers du Nord vaudois
EHVV	Epuración des eaux Haute-Venoge-Veyron
EP	Etablissement primaire
EP/EU	Eau potable, eaux usées
EPS	Etablissement primaire et secondaire
LAJE	Loi sur l'accueil de jour
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
MBC	Transports de la Région Morges Bière Cossonay
MRT	Morges Région Tourisme
MVCL	Mont-la-Ville, Cuarnens et L'Isle
PACom	Plan d'affectation
PNRJV	Parc naturel régional Jura vaudois
SAPJV	Société des auto-transports du Pied du Jura vaudois
SDIS	Service de défense incendie et de secours
STEP	Station d'épuration
UCV	Union des Communes vaudoises